

Postulat Arnaud Bouverat et consorts – Fermeture d’office(s) de poste(s) : agir avant une nouvelle salve de fermetures

Texte déposé

Malgré les oppositions des communes concernées, la saisie de PostCom et le dépôt de plusieurs pétitions, la Poste suisse poursuit sa politique de fermetures des offices de poste, tant en régions périphériques que dans les centres urbains à forte densité de population.

Loin de tenir compte de l’opposition populaire, la Poste prétend, à grand renfort de coûteuses communications, suivre l’évolution du comportement de la clientèle. Plusieurs exemples, dans notre canton, montrent plutôt que la Poste ne cherche pas à adapter son réseau d’offices de poste aux besoins de la population, mais à mettre tant les usagères et usagers que les autorités devant le fait accompli d’une fermeture inévitable. Corollaires de la réduction du nombre d’offices de poste, les délais d’attente dans les offices restants paraissent incroyablement longs aujourd’hui.

Plutôt que de revoir ses plans, la Poste développe des partenariats avec des chaînes du commerce de détail pour assurer seulement une partie des prestations. Aucune transparence n’est faite sur les conditions dans lesquelles ces prestations sont effectuées. Dans plusieurs cas, les contrats de prestations conclus dans des régions périphériques se sont avérés peu durables et les prestations ont été remplacées a posteriori par un service à domicile, sans permettre aux autorités communales d’être réellement partie prenante de la recherche d’alternatives. Aucune étude indépendante n’a été faite sur le bilan que tirent les autorités et les usagères et usagers, qu’ils relèvent de la clientèle privée ou commerciale. A l’usure, il semble que la Poste réussit effectivement à mettre en œuvre ses plans de réduction de qualité des prestations dans toutes les régions de notre canton.

Alors que le Conseil d’Etat avait promis de venir en appui aux communes, notamment du fait que le Grand Conseil avait estimé nécessaire une plus grande implication du canton sur ce dossier, nous n’avons pas connaissance de nouvelles démarches du canton de Vaud pour contrecarrer les plans de la Poste. Si le dernier plan de fermeture a des effets jusqu’en 2020, nous pouvons craindre que les prestations postales soient une fois de plus nivelées vers le bas et qu’une nouvelle salve de restructurations soit annoncée et fasse de nouveaux dégâts dans le service public postal. Le canton devrait, à notre sens, analyser plus finement les stratégies mises en place pour la fermeture d’offices de poste et les conséquences, tant pour les usagères et usagers que pour le personnel, ceci pour mieux appuyer les communes confrontées aux restructurations du géant jaune. Cela devrait permettre également au Conseil d’Etat de faire un rapport sur les mesures déjà entreprises par le groupe de travail interdépartemental annoncé en appui des communes lors de l’adoption de la réponse au postulat de notre collègue Nicolas RoCHAT Fernandez.

Dans cette perspective, le Conseil d’Etat est invité, au besoin en collaboration avec d’autres collectivités publiques et partenaires, à mener une étude indépendante pour mettre en lumière les stratégies de fermeture d’offices de poste et tirer un premier bilan de leur conséquence pour les collectivités publiques concernées, le personnel et la clientèle privée et commerciale. En fonction des résultats, l’étude devrait avoir pour but d’ébaucher des alternatives durables à la fermeture des offices de poste dans notre canton.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Arnaud Bouverat
et 26 cosignataires*

Développement

M. Arnaud Bouverat (SOC) : — La Poste poursuit son programme de restructuration et de fermetures de bureaux de poste. Ce programme doit se terminer à la fin 2020 et nous pouvons constater deux dynamiques générales.

D'une part, dans les régions périphériques et dans un premier temps, des offices de poste sont transformés en agences postales suite à une consultation des collectivités publiques, mais très souvent, dans un deuxième temps, ces agences postales sont fermées en raison du manque de rentabilité pour les détaillants ou pour les autres prestataires ayant signé des contrats avec la Poste. De plus, la transformation du service postal en service à domicile ne répond pas aux besoins de l'ensemble des usagers du service public postal.

D'autre part, une autre dynamique est à l'œuvre dans les grandes villes, avec la poursuite des fermetures d'offices postaux parfois même dans les quartiers ayant une forte densité de population et la conclusion de contrats avec de grands détaillants, notamment le géant orange, s'accompagnant également de pertes des prestations au public et aux entreprises locales. De plus, des questions légitimes se posent quant au contenu de ces contrats et à la préservation du secret, notamment celui des versements, mais aussi d'autres prestations postales. Or, dans ce Grand Conseil, nous n'avons obtenu aucune garantie sur ces éléments.

Pourtant, en réponse au « Postulat Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts – Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie (15_POS_125) », le Conseil d'Etat avait déjà pris l'engagement d'établir un groupe de travail interdépartemental qui viendrait en appui des collectivités publiques locales pour les aider dans leurs discussions avec la Poste. Il nous semble donc qu'à la fin du programme de restructuration des offices de Poste, il est temps de dresser un premier bilan et d'établir d'autres perspectives avec cette institution que celles suivies aujourd'hui. Pour nous, il s'agit de disposer d'une étude indépendante de la situation, à la fin du programme de restructuration : quels offices de poste ont fermé, quels offices ont été transformés en agences postales, respectivement en services à domicile, et avec quelle satisfaction pour les collectivités et pour le public concerné. La Poste donne quelques chiffres qui ne sont pas toujours très convaincants. Il s'agit donc d'avoir une étude indépendante, peut-être élaborée avec d'autres acteurs intéressés, au besoin. En fonction des résultats, à notre avis, le canton doit pouvoir ébaucher un appui aux collectivités publiques locales avec des alternatives durables à la fermeture des offices de poste locaux. Je vous remercie d'avance de réserver un bon accueil à ce postulat.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.